

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF1053

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire,
 Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
 Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	4 200 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	4 200 000
<i>dont titre 2</i>	0	4 200 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	4 200 000	4 200 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse de 180 ETP dans le second degré public pour la rentrée 2025

Depuis 2017, Emmanuel Macron procède à une casse de l'école publique : dans le second degré, ce sont 8 000 postes qui ont été supprimés !

Compilées avec celles dans le premier degré public et dans l'enseignement privé, ces suppressions atteignent 10 000 postes (9 437) dans l'enseignement scolaire depuis 2017.

L'argument avancé par le Gouvernement n'est pas entendable. Certes le nombre d'élèves est la baisse : le système scolaire devrait perdre environ 500 000 élèves entre 2022 et 2027 ; près de 400 000 dans le premier degré et plus de 100 000 dans le second degré.

Néanmoins, alors que la France fait encore partie des pays européens avec le plus d'enfants par classe, nous estimons que cette baisse d'effectif doit être l'opportunité de diminuer le nombre d'élèves par classes.

Avoir des effectifs moins importants est un des leviers essentiels pour améliorer la réussite scolaire des élèves, pour favoriser un climat scolaire serein, et pour éviter les inégalités scolaire et lutter contre les discriminations. Cela permettrait ainsi d'améliorer les conditions de travail des enseignants que le Gouvernement peine à recruter !

Aussi, cet amendement revient sur la baisse d'enseignants dans le premier degré public pour 2025.

Afin de respecter les règles budgétaire, l'amendement prévoit :

- Une augmentation de 4,2 m€ (en AE et CP) sur le Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ;
- Une diminution de 4,2 m€ (en AE et CP) du titre 2 du Programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale". Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance.